

Commune de Vis en Artois**DE_2023_025****Séance du mardi 30 mai 2023****Membres en exercice**
: 15**Présents** : 13**Votants**: 13

L'an deux mille vingt-trois et le trente mai l'assemblée s'est réunie en mairie, sous la Présidence de Monsieur Christian Thiévet, Maire, en suite de convocation en date du 25 mai 2023 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Pour : 13 - **Contre** :
0 -**Abstentions** : 0**Secrétaire de séance**:
Ghislaine ANSELIN

Présents : Christian THIÉVET, Daniel LADRIÈRE, Christian BOISLEUX, Roger CANDAEËS, Ghislaine ANSELIN, Nathalie BUKOWINSKI, Simon DEGEUSER, Philippe DEGROOTE, Laurence DERON, Franck LAGRENE, Raphaël LALIN, Sébastien ROUSSELLE, Jean-Pierre SANTY

Procurations:**Absents Excusés**: Julien LETERME, Julie VERMEESCH**AMENAGEMENT DE LA SALLE PERISCOLAIRE**

Monsieur le Maire évoque au Conseil Municipal la mise en place d'un vidéo projecteur dans la salle périscolaire.

Monsieur le Maire présente le devis reçu par CYBER PLANET au Conseil Municipal d'un montant de 1087.24Euros TTC.

Après délibération, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer le devis et tout document relatif à l'achat du vidéo projecteur.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,

A Vis en Artois, le 30 mai 2023
Le Maire,

Christian THIEVET

Acte notifié et/ou mis en ligne le 08/06/2023

Le Maire certifie sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Lille, dans un délai de 2 mois, à compter de sa notification et/ou de sa mise en ligne/ saisine possible par l'application informatique "télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr

RF Préfecture du Pas de Calais
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 06/06/2023 062-216208645-20230530-DE_2023_025-DE